

b)

Henry par la grace de Dieu Roy de France et de Pologne. Chers et grands
 amyx, allies et confederes. Vous pouuez assez iuger, quelle est la grande et urgente necessite de nos affaires a l'occasion de la Longueue, des
 guerres qui ont cydeuant afflige et affligent encoré nre Royaume. Et comme nous pouuons nous trouuer grandement en arriere au fait
 de nos finances. Desquelles ont este si fort espuisées par les susd. guerres, que sans l'ayde des ysmes Potentatz et Republicques, qui ont cydeuant
 5 monstree quelque affection a la conservation de ce Royaume. Il n'est pas a ceste heure en nre puissance de pouuoir satisfaire aux grandes
 sommes de deniers deues aux gens de guerre estrangiers, que en faisant la paix nous auons promis de leur faire payer. Et pource que par
 beaucoup de bons et singuliers tesmoignages nous auons cydeuant assez esprouue quelle est vre bienueillance envers ceste couronne et
 Combien que vous en desirez la maintenance Nous auons aussi estime que a ce besoyn, qui est le plus grand, qui se soit iamais pnté du
 temps de nos predecesseurs Roys et depuis la constitution de nre Royaume Nous deuiens auoir recours a vous. Comme a nos plus assurez
 10 et parfaits amyx et allies. Et vous priez, ainsi que faisons, de toute nre plus cordiale affection de nous vouloir secourir. Par prest des
 sommes de deniers et de la Caution dont vous requerra de nre part le s^r de Hautefort Conseiller en nre conseil prime, et nre Ambassadeur
 precedens les 8^{es} des Nigues. Qui sera ung plaisir, duquel la memoire ne nous demeurera pas seulement. Mais passera bien loing
 a nos Successors, qui vous en sentiront une perpetuelle obligation. Vous priant de croire ce que vous dira plus amplement sur ce
 de nre part le s^r de Hautefort selon que nous le luy mandons. Et a tant Nous supplions le Createur. Chers et grands
 15 amyx, allies et confederes. Quel vous ayt en sa sainte et digne garde. Escrypt Nyssaie 2^e Juiq^{te} Jour de May. 1576.

[Signature]

[Signature]

A. D. 1576. — Lettre de Henri III, roi de France.

Fribourg (Suisse), Archives cantonales.

Regeste : Henri III sollicite des bourgeois de Fribourg un emprunt et accrédite auprès d'eux, pour traiter de cette affaire, son ambassadeur, M. de Haultefort. Paris, 5 Mai 1576. Parchemin. En bas, à gauche, la signature originale du roi.

Cursive gothique française. A comparer avec l'écriture de la lettre ci-dessus de Louis XII. — Les lettres de la première ligne sont grandes, allongées, avec les hastes supérieures ondulées; au-dessus de l'i et de l'y on a de grandes coulées qui remplacent le trait ordinaire ou le point (*Henry, Dieu, roy*).

Lettres isolées. Voir les explications pour la lettre de Louis XII. a se rapproche de l'a gothique allemand (*cy-devant affligé*, 3). Le d rond est petit (2). e n'a pas d'œil, mais un petit crochet, ce qui le fait ressembler au c; à la fin des mots il a un trait d'ornement délié, finissant par un point (*urgente nécessité*, 2). Le jambage de f et de s long est fort et appuyé (2). i tantôt a un point et tantôt pas (4); au commencement des mots, il est très long (*juger*, 2; *il*, 5). l a une forme

différente selon qu'il est seul ou double (2, 3). Le plus souvent r a la forme ronde (*grande, urgente*, 2), souvent pourtant il a une forme issue de l'r droit (*longueur*, 2). La forme de l's rond est particulièrement intéressante (*amys, vous*, 2) : sa première partie est formée comme l'o; puis vient un trait vertical, quelque peu recourbé (comp. *finances, guerres*, 4). t est aussi long que les lettres à hastes supérieures; la barre est à peu près au milieu du jambage vertical (*est, et*, 2). v au commencement des mots se trouve aussi bien pour u que pour v; d'autre part dans le corps des mots u se rencontre aussi bien pour u que pour v (2). z se trouve souvent à la fin des mots au lieu de s (2).

Ni accents ni traits d'union ni apostrophes.

Henry par la grâce de Dieu roy de France et de Pologne. Très chers et grandz amys, alliéz et confédéréz. Vous pouvez assez juger, quelle est la grande et urgente nécessité de noz affaires à l'occasion de la longueur des guerres, qui ont cy-devant affligé et affligent encores nostre royaume, et comme nous pouvons nous trouver grandement en arriere au faict de noz finances, lesquelles ont esté si fort épuisées par les susdites guerres, que sans l'ayde des princes, potentatz et républicques, qui ont cy-devant
5 monstté quelque affection à la conservation de ce royaume, il n'est pas à ceste heure en nostre puissance de pouvoir satisfaire aux grandes sommes de deniers deues aux gens de guerre éstrangers, que, en faisant la paix, nous avons promis de leur faire payer. Et pour ce que par beaucoup de bons et singuliers tésmoignages nous avons cy-devant assez éprouvé, quelle est vostre bienveillance envers ceste couronne et combien que vous en désirez la manutention, nous avons aussi estimé, que à ce besoing, qui est le plus grand qui se soit jamais présenté du
10 temps de noz prédécesseurs roys et depuis la constitution de nostre dict royaume, nous debvions avoir recours à vous` comme à noz plus asseuréz et parfaictz amys et alliéz, et vous prier, ainsi que faisons, de toute nostre plus cordiale affection de nous voulloir secourir par prêt des sommes de deniers et de la caution, dont vous requerra de nostre part le sieur de Haultefort, conseiller en nostre conseil privé et nostre ambassadeur par devers les seigneurs des Lignes: qui sera ung plaisir, duquel la memoire ne nous demeurera pas seulement, mais passera bien loing a noz successeurs, qui vous en sentiront une perpétuelle obligation. Vous priant de croire ce que vous dira plus amplement sur ce de nostre part le dict sieur de Haultefort, selon que nous le luy mandons. Et à tant nous supplirons le créateur, très chers et grandz
15 amyz, alliés¹⁾ et confédéréz, qu'il vous ayt en sa sainte et digne garde. Escript à Paris le cinquième²⁾ jour de May 1576.

Henry

Brulart

¹⁾ Corrigé pour *alliés* (comp. ligne 2). ²⁾ Ajouté après coup.